



## Conseil Municipal : séance du 21 septembre 2016

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille seize le mercredi 21 septembre, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	0
<b>Votants :</b>	<b>17</b>
Absents :	2
Date de convocation	
15 septembre 2016	

**Étaient présents :** Sylvie BELLANGER Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint  
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND.

**Excusés** Brigitte SAINT-CAST et David CHEVALLIER  
**Absent**

**Secrétaire de séance : Ralph MILLERAND**

Le compte rendu du 20 juillet 2016 a été adopté à l'unanimité.

D20160921-01-SIEMLadhCCcandéenne

### **Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté Candéenne de coopérations communales au profit du SIEML**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.5212-16 et L.5212-17,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-09 du 1<sup>er</sup> février 2016 adoptant les nouveaux statuts du SIEML ainsi que la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2015 approuvant la modification des statuts du Syndicat (gouvernance, compétences et coopérations),

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire et notamment ses articles 4, 6 et 7,

Vu la délibération de la communauté candéenne de coopérations intercommunales en date du 22 mars 2016 demandant de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes : ZA du Bois Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hirondelles (LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et du Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des Fosses Rouges (CANDE),

Vu la délibération du Comité Syndical n° 37/2016 du 26 avril 2016 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion, au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de «l'éclairage public».

D20160921-02-SIEMLauditEnergieEcole

### **SIEML Convention « Mission Conseils en Énergies » Audit énergétique proposée par le SIEML**

Monsieur le Maire expose aux membres l'intérêt de faire établir un audit énergétique avant de programmer des travaux à l'école :

#### **Préambule**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. L'article L.2224-31 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programmation du 13 juillet 2005 autorise les Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

#### **Article 1 -**

**Objet** Le SIEML, conformément aux dispositions de la délibération du 9 décembre 2009 relative à la mise en place d'une Mission de Conseil en Énergie, ainsi que de la délibération du 30 avril 2016 relative aux modifications des règlements financiers du SIEML, propose aux collectivités adhérentes de réaliser des audits énergétiques de bâtiment via un marché à bons de commande multi-attributaire. Cette convention est donc conclue entre

**D'une part le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML)** situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecoflan t-CS60145-49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean-Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 9 mai 2011, **et d'autre part la commune de VARENNES SUR LOIRE** représentée par son maire, Monsieur Gilles TALLUAU, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Dans le but de réaliser un audit énergétique du bâtiment, piloté par le SIEML, comprenant :

Une étude thermique avec proposition d'amélioration énergétique (isolation, ventilation,...)	oui	
Une étude multi-énergie / étude du remplacement du mode de chauffage	oui	non
Une plus-value pour absence de plan	oui	non
- Site étudié :	<b>Ecole maternelle et élémentaire</b>	
- Surface chauffée :	<b>1 230 m<sup>2</sup></b>	
- Bureau d'études retenu pour effectuer la prestation :	<b>AD3E</b>	
- Tarification de la prestation (€ HT) :	<b>2 050,67 €</b>	
- Délai contractuel maximal de réalisation de la prestation :	<b>8 semaines</b>	
- Montant de la participation demandée :	<b>492,16 €</b>	

**Article 2 – Versement de la participation** Ce montant sera versé en une seule fois, à la fin de la prestation, sur appel de fonds du SIEML.

**Article 3 – Comptable assignataire** Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

**Article 4 – Durée** La présente convention est conclue pour la durée de l'audit et ne saurait excéder cinq (5) mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SIEML.

D20160921-03-SIEMLdepannageFC201601-201608

## **SIEML FONDS DE CONCOURS Dépannages du réseau éclairage public du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2016**

(...)

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du Comité Syndical du SIEML en dates des 12 octobre 2011 et 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### **ARTICLE 1**

La collectivité de VARENNES SUR LOIRE décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML **pour les opérations** suivantes :

N° Opération	Date intervention	Montant TTC	Taux fonds de concours	Montant du fonds de concours
EP361-16-60	21/07/2016	414.55	75%	310.91
	<b>TOTAL</b>	<b>414.55 €</b>	<b>75%</b>	<b>310.91 €</b>

➤ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1<sup>er</sup> Janvier et 31 Août 2016

➤ montant de la dépense 414.55 euros TTC

➤ taux du fonds de concours 75%

➤ montant du fonds de concours à verser au SIEML **310.91 euros TTC**.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

### **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **ARTICLE 3**

Le Président du SIEML, Monsieur Le Maire, le Comptable de la Collectivité de VARENNES SUR LOIRE Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

D20160921-04-PosteRedacteur

## **Création de poste « REDACTEUR »**

- Vu le Code général des Collectivités territoriales

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 01/01/2016.

La création de ce poste, est nécessaire afin de prévoir le remplacement de Mme JOUSSELIN Maryvonne qui fait valoir ses droits à la retraite.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2017.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

- **FPIC** : M. le Maire informe que le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) a été créé pour neutraliser les différences budgétaires entre les collectivités. Saumur Agglo a attribué à la Commune pour 2016 40 104 € au titre du FPIC. Pour rappel 33 838 € ont été versés en 2015.
- **Collège des Maires** : Les statuts de la prochaine Agglo ont été présentés aux communes au collège des maires, ils devront définir les 10 compétences (4 obligatoires et 6 facultatives). Une délibération pour approuver les nouveaux statuts devra être prise avant le 15 décembre.
- **Grand Saumurois** : Gilles Talluau et Michel Lamand ont assisté le 21 septembre à une réunion qui avait pour objectif de présenter les grandes lignes du géoportail de l'urbanisme et le nouveau règlement du PLU. La réforme du code de l'urbanisme est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le nouveau règlement du PLU a pour objectif de moderniser le contenu du PLU en simplifiant certaines données (exemple : changement de destination des bâtiments). Les documents d'urbanisme des communes devront être mis en ligne sur le géoportail avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous peine de devenir non opposable.
- Sylvie BELLANGER a assisté à une réunion à l'agglo la proximité vie locale PVL ; le compte rendu de cette réunion sera transmis à l'ensemble du conseil. Plusieurs sujets ont été évoqués notamment l'action de prévention routière qui sera menée à Vivy le 18 octobre. Dans le cadre du projet « savoir nagé » en partenariat avec l'éducation nationale, 40 séances de piscine seront programmées pour les élèves du primaire.
- Michel LAMAND a assisté à une réunion au SDIS concernant la nouvelle réglementation incendie et le nouveau schéma communal des bornes incendies.
- **Confluence de la Loire et de la Vienne** : L'enquête publique doit avoir lieu du 3 octobre à 9 heures au 4 novembre à 17h. Pierre AUBEL commissaire enquêteur tiendra une permanence le 20 octobre de 9h à 12h en mairie, le registre des doléances est mis à disposition du public.

## **ENFANCE**

- M. le Maire rappelle que la commune a confié la compétence petite enfance et accueil de loisirs à l'Association VIVADO. Une réunion d'information a eu lieu le jeudi 8 septembre à la salle des loisirs en présence de la directrice de l'Ecole Mme BELLO LUCAS et Anne-Laure BOSSARD, directrice de l'Association VIVADO afin de présenter la nouvelle organisation de la petite enfance. Mme BELLO LUCAS a présenté les nouvelles consignes de sécurité vigipirate, le règlement de l'école et rappelé que le vote des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aurait lieu le vendredi 7 octobre prochain. Anne-Laure BOSSARD a indiqué vouloir redynamiser l'accueil périscolaire en apportant de nouvelles animations, les parents d'élèves semblent plutôt satisfaits de ces changements.

## **Questions diverses**

- Gilles TALLUAU indique qu'il a reçu une réponse négative de la MACIF concernant la demande pour la mise en place d'un DAB (distributeur automatique de billets).
- La commission MAPA doit se réunir le vendredi 23 septembre pour ouvrir les plis suite à l'appel d'offre pour l'extension de la MSP. Atome rendra les résultats d'analyse le jeudi 29 septembre.
- M. BENFARDJALLAH Sid Ali Médecin Psychiatre partagera le cabinet de M. N'GUYEN Bao infirmier, une journée par semaine à compter du 5 octobre.
- L'ouverture de la boucherie est prévue pour le mardi 4 octobre 2016. L'inauguration aura lieu courant octobre ou novembre.
- Gilles TALLUAU donne lecture d'un courrier du SDIS nous informant qu'à compter de 2017, désormais il incombera aux communes de changer les batteries et les électrodes des défibrillateurs.
- Gilles TALLUAU indique qu'enfin un chemin en pied de levée côté Loire sera réhabilité de Gaure à la Brèche fin septembre par les services de la Loire.
- Sophie GEGU informe le conseil que le CMJ se réunira le samedi 8 octobre à 11h en mairie pour impliquer les jeunes dans l'élaboration du bulletin municipal.

- Jean-Luc JOULIN dit que les travaux sur les fossés seront réalisés à partir du 21 septembre, le canal de l'Echeneau sera curé le 22 septembre.
- Muriel CHAPU demande ce qu'il peut être fait concernant les problèmes récurrents d'internet sur la commune. Gilles TALLUAU répond qu'il doit assister à une commission le 23 septembre sur la fibre optique, le plan de schéma numérique cours jusqu'en 2030.
- François BERNARD souhaite réunir la commission espaces verts le mardi 11 octobre à 18h en mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 19 octobre 2016 à 20h30.

*La séance est levée à 22h20.*